



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 14 :**  
**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE LES  
MARCHES DE L'ÉTÉ**

**Séance Ordinaire du 9 juillet 2024**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué le 3 juillet 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu Ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 9 juillet 2024.

**Présents** : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Nathalie SOARES, Sandrine JOVENE, Armelle ABAZIOU BARTHELEMY, Michel MENJUCQ, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Daphné GAUSSENS, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Xavier DE JAVEL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Patrick ALVAREZ.

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 24**

**Absent : 1**

**Excusés : 10**

**Excusés avec procuration** : Alain GERARD (à Sandrine JOVENE), Bruno QUERE (à Jean-Georges MICOL), Daniel BALLA (à Xavier DE JAVEL), Benjamin DUGERS (à Marie Emmanuelle DA ROCHA), Géraldine AUDEBERT (à Bérengère DUPIN), Violette LABARCHEDE (à Philippe FARGEON), Thomas BURGALIERES (à Emmanuelle ANGELINI), Sarah DEHAIL (à Françoise COSSECQ), Julie-Anne BROUSSIN (à Alain MARC), Claire LAYAN (à Patrick ALVAREZ).

**Absent** : M. Maxime JOYEZ.

**Secrétaire** : Armelle BARTHELEMY

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

### **DOSSIER N° 14 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE LES MARCHES DE L'ÉTÉ**

**RAPPORTEUR** : Emmanuelle ANGELINI

Par un courrier adressé à tous les partenaires culturels, signataires de la convention pluriannuelle d'objectifs, la compagnie les Marches de l'Été, sise au 17 rue Victor Billon au Bouscat, sollicite la ville du Bouscat pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle supplémentaire.

En effet, la Compagnie des Marches de l'été, dont la pertinence de ses activités est reconnue de tous les partenaires culturels de la métropole, n'échappe pas aux difficultés du secteur artistique. La structure doit faire face aux augmentations des charges fixes de fonctionnement (loyer, électricité, maintenance en état du lieu) et aux augmentations des charges d'exploitation (cachets artistiques et salaires, des transports, hébergements, des locations de matériel, d'assurance etc.). Ces augmentations sont de l'ordre de 20 % en un an.

L'Atelier des Marches est un lieu de référence. Nommé lieu de Fabrique ou lieu de proximité ou lieu intermédiaire, il n'a pas les moyens de ses activités car aucune dénomination de label n'a été mise en place. L'Atelier des Marches n'est pas un équipement culturel conventionné, or, le cahier des charges de la Convention Pluriannuelle d'objectifs, signée en 2022, s'y apparente.

**VU** le code général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 janvier 2023,

**Considérant** que la Ville porte une attention particulière aux engagements de la Compagnie « Les Marches de l'Été » dans les domaines de la médiation culturelle et des actions d'éducation artistique et culturelle auprès des publics scolaires ou non,

**Considérant** que la ville du Bouscat souhaite apporter son soutien et accompagner les acteurs artistiques du Territoire,

**Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**Article 1** : AUTORISER Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 € à la Compagnie « Les Marches de l'Été », sise 17 rue Victor Billon au Bouscat,

**Article 2** : DIRE que ces crédits sont inscrits au budget 2024 au chapitre 65.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

**34 voix POUR**

Fait et délibéré le 9 juillet 2024

LE MAIRE,

Le/La secrétaire de séance,

Patrick BOBET

Armelle BARTHELEMY